

PRÉFÈTE DE LA DRÔME
ET PRÉFET DE VAUCLUSE

Avis d'enquête publique

Communes de LA-BAUME-DE-TRANSIT
et RICHERENCHES (84)

Par arrêté inter-préfectoral, l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en conformité du captage de Bel air, situé sur la commune de LA-BAUME-DE-TRANSIT, est prescrite sur les communes de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES. Ce projet est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et d'installation de périmètres de protection. Ce dossier est présenté par le Syndicat Rhône Aigues Ouvèze. Cette enquête d'une durée de 17 jours consécutifs sera ouverte du **lundi 3 novembre 2025 au mercredi 19 novembre 2025 inclus**. Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'utilité publique. Ce dossier fera également l'objet d'une autorisation de distribuer de l'eau. Les commissaires enquêteurs désignés pour cette enquête sont : - M. Gérard BARRIÈRE, Cadre EDF, retraité, titulaire, - Mme Christiane CLERC, Enseignante, retraitée, suppléante. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public : - aux jours et heures d'ouverture des mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES sur support papier ; - lors des permanences du commissaire enquêteur, précisées ci-après ; - sur le site internet des services de l'État en Drôme : <https://www.drome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser des observations ou des propositions sur le projet soumis à enquête publique : - sur les registres d'enquête disponibles en mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES ; - par correspondance adressée au commissaire enquêteur en maine siège de l'enquête: Mairie 2 Place du Tricastin 26 790 LA BAUME-DE-TRANSIT ; - par courriel à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr ; - sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet des services de l'État en Drôme (adresse susvisée) ; - directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES. Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte. Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse susvisée. Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies de : **LA-BAUME-DE-TRANSIT :** - le **lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, RICHERENCHES :** - le **jeudi 13 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, LA-BAUME-DE-TRANSIT :** - le **mercredi 19 novembre 2025 de 09h00 à 12h00.** Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de LA-BAUME-DE-TRANSIT et de RICHERENCHES, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

474273900

MAIRIE DE SAINT-VALLIER

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 2025-189, Madame le Maire de SAINT-VALLIER a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur la mise en oeuvre du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de SAINT-VALLIER pour une durée de 33 jours consécutifs du **samedi 11 octobre 2025 à 10 heures au mercredi 12 novembre 2025 à 17 heures inclus**. Ce PVAP vise à encadrer, restaurer et mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager et urbain du centre historique et de ses extensions faubouriniennes. Ses objectifs s'articulent autour de deux grands axes : - la préservation et l'amélioration du paysage urbain du centre-ville et des éléments remarquables qui le constituent ; - l'adaptation aux modes de vie contemporains en adéquation avec la qualité du bâti existant*. Madame Elodie GRASSOT, Fonctionnaire Territoriale, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble. Monsieur Gérard BARRIÈRE a été désigné commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-VALLIER, pendant toute la durée de l'enquête, soit : - Les lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 - Le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

D8024 - VI

- Le jeudi de 9h00 à 12h30
- Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00
Le public peut également consulter les dossiers en version numérique sur un poste informatique dédié en Mairie de SAINT-VALLIER aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site Internet de commune à l'adresse suivante : <https://www.saintvallier.fr/votre-mairie/affichage-lega/enquetes-publiques>. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en Mairie de SAINT-VALLIER ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-VALLIER - 2 Place Auguste Delays - 26240 SAINT-VALLIER, siège de l'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête publique. Les observations et propositions du public peuvent également être transmises par voie électronique à l'adresse : commissaire.enqueteur@saintvallier.fr
Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de SAINT-VALLIER pour recevoir les observations écrites ou orales lors de deux permanences :
- **Samedi 11 octobre 2025 de 10 heures à 12 heures**
- **Mercredi 12 novembre 2025 de 14 heures à 17 heures**
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de SAINT-VALLIER pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Il sera également publié sur le site Internet <https://saintvallier.fr>. À l'issue de l'instruction, après accord du Préfet de Région, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la mise en oeuvre du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de SAINT-VALLIER. Cet avis est affiché en Mairie et en tous lieux habituels d'affichage de la Commune.

Fait à Saint-Vallier, le 19 septembre 2025
Le Maire, Frédéric SAPET

472092900

Plan local d'urbanisme

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DU DIOIS

Avis enquête publique unique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Diois et d'abrogation des cartes communales de Barnave, Beaumont en Diois, Boulc, Treschenu-Creyers (fusionnée avec Chatillon en Diois), Montlaur en Diois, Montmarin en Diois, Saint Andéol, Sainte Croix, Saint Roman, Aix en Diois (fusionnée avec Molieres Glandasse devenue Solaire en Diois), Val Maraval

Par arrêté n° 008-ADM-2025 en date du 09/10/2025, le Président de la Communauté des Communes du Diois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Diois et le dossier d'abrogation des Cartes Communales en vigueur. Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête publique unique seront jointes au dossier. Suite au transfert de la compétence planification, La Communauté des Communes a prescrit l'élaboration d'un PLUI le dossier a été arrêté par le Conseil Communautaire de juillet 2025. Le PLUI a vocation à couvrir le territoire de l'ensemble des 50 communes du territoire de l'EPCL. Après son approbation et son entrée en vigueur, le PLUI se substituera aux cartes communales, PLU communaux et Règlement National d'Urbanisme.

Le siège de l'enquête publique unique est le siège de la Communauté des communes du Diois 5 Place Jules Plan 26150 Die. L'enquête publique se déroulera, du **lundi 3 novembre 2025 à 9h00 au mercredi 3 décembre 2025 à 17h00**, sous la responsabilité du Président de la Communauté des Communes du Diois soit 31 jours. Toute information peut être demandée par courriel adressé au Président soit au service urbanisme à l'adresse suivante plui@paysdiois.fr
La commission d'enquête publique est composée comme suit :
Président : Monsieur Bernard BRUN
Membres Titulaires : Monsieur Jean Luc VERNIER et Monsieur Denis ECARPNOT
Membre suppléante : Madame Dominique HANSBERGER
Les dossiers au format papier du PLUI et d'abrogation des cartes communales seront tenus à disposition du public, à la Communauté des Communes du Diois, pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture : le **lundi de 9h00 à 12h00 et 13h30 - 17h30 et le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30** sauf fermeture exceptionnelle. Ils seront disponibles au format numérique sur le site internet de la Communauté des Communes du Diois : www.paysdiois.fr et sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6779/>
Pendant la période d'enquête publique, les observations seront à adresser à la commission d'enquête publique :
- **Par voie dématérialisée :** sur la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6779/>
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6779@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées

dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6779/> et donc visibles par tous.
- **Sur registre papier** disponible au siège de la Communauté des Communes du Diois et dans les lieux des permanences aux jours et horaires d'ouverture des communes concernées.
- **Par courrier adressé** à M. BRUN - Président de la Commission d'Enquête Publique - Communauté des Communes du Diois - 5 place Jules Plan - 26150 DIE.
La date limite de réception des observations par courrier est fixée au 3 décembre 2025 à 17h00.
Les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, sur les lieux, jours et heures suivants :
- **Lundi 03 novembre 2025 :** Mairie de La Motte Chalancon de 9h00 à 12h00 et Mairie de Saint Nazaire le Désert de 14h30 à 16h30
- **Mardi 4 novembre 2025 :** Mairie de Lus La Croix Haute de 9h30 à 12h30 et Mairie de Châtillon en Diois de 14h30 à 17h30
- **Mercredi 5 novembre 2025 :** Communauté des Communes du Diois (5 place Jules Plan Die) de 9h00 à 12h00 et Mairie de Beaunieres de 14h00 à 16h00
- **Mercredi 12 novembre 2025 :** Mairie de Bellegarde en Diois de 10h00 à 12h00 et Mairie de Jonchères de 14h00 à 16h00
- **Jeudi 13 novembre 2025 :** Mairie de Pennes le Sec de 10h00 à 12h00 et Mairie de Luc en Diois de 14h00 à 17h00
- **Vendredi 14 novembre 2025 :** Mairie de Chatillon en Diois de 9h00 à 12h00 et Mairie de Sainte Croix de 14h00 à 16h00
- **Samedi 15 novembre 2025 :** Communauté des Communes du Diois (5 place Jules Plan Die) de 10h00 à 13h00
- **Lundi 17 novembre 2025 :** Mairie de La Motte Chalancon de 9h00 à 12h00 et Mairie de Volvent de 14h30 à 16h30
- **Mardi 18 novembre 2025 :** Mairie de Lus La Croix Haute de 10h00 à 13h00 et Communauté des Communes du Diois (5 place Jules Plan) de 17h30 à 20h00
- **Mercredi 19 novembre 2025 :** Communauté des Communes du Diois (5 place Jules Plan Die) de 9h00 à 12h00 et Mairie de Recoubesau-Jansac de 14h30 à 16h30
- **Mercredi 26 novembre 2025 :** Mairie de Luc en Diois de 9h00 à 12h00 et Mairie de Mengion de 14h00 à 16h00
- **Lundi 24 novembre 2025 :** Mairie de Boulic de 10h00 à 12h00 et Mairie de Glandage de 14h30 à 16h30
- **Mercredi 26 novembre 2025 :** Mairie de Saint Nazaire le Désert de 10h00 à 12h00 et Mairie de Gumiame de 14h00 à 16h00
- **Jeudi 27 novembre 2025 :** Mairie de Barsac de 10h00 à 12h00 et Salle des Fêtes (attenant Mairie) de Saint Julien en Quint de 14h30 à 16h30
- **Samedi 29 novembre 2025 :** Communauté des Communes du Diois (5 place Jules Plan Die) de 10h00 à 13h00
- **Lundi 1^{er} décembre 2025 :** Mairie de Valdrôme de 10h00 à 12h00 et Mairie de Saint Dizier en Diois de 14h30 à 16h30
- **Mercredi 3 décembre 2025 :** Communauté des Communes du Diois (5 place Jules Plan Die) de 9h00 à 12h00 et Mairie de Solaire en Diois de 14h00 à 16h00
À l'issue de l'enquête publique, au vu des avis des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale et des conclusions de l'enquête publique, après avis de la conférence intercommunale des Maires, il appartiendra au Conseil Communautaire de décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI. Le Conseil Communautaire délibérera également pour solliciter l'abrogation des cartes communales par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront disponibles à compter de la date de clôture de l'enquête :
- Pendant 1 an sur le site internet de la Communauté des Communes du Diois et son siège
- Pendant 1 mois sur le registre dématérialisé.

475011500

VIES DES SOCIÉTÉS

Transferts de siège social

ANIMALERIE GENTILE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 Avenue de Gournier 26200 MONTELMAR
939 718 110 RCS ROMANS
Aux termes d'une décision en date du 29 septembre 2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 23 Avenue de Gournier 26200 MONTELMAR au 134 Route de Châteauneuf 26200 MONTELMAR à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
Le Gérant

475155000

Avis divers

Changement de nom patronymique

Mme. Maillet Verane Mireille née le 03/05/1985 à Montelimar, (26), demeurant 10 rue de l'aubenc Bat D les patios 07200 AUBENAS agissant en qualité de représentant légal du mineur Melvin Gabriel Christian Maillet verjans né le 02/04/2012 à Aubenas (07), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Maillet.

475369500

Envoyé de mon iPhone